



A M B I T I O N
M A R I T I M E
R É G I O N A L E

Bilan annuel 2018 - 2019

Juin 2019

SOMMAIRE

Introduction	1
---------------------	----------



1^{er} pilier / SENSIBILISER – RAYONNER : La valorisation de notre identité maritime	2
---	----------

Partager davantage la culture maritime, la mémoire et la connaissance du patrimoine	2
Développer l'éducation à la mer de la jeunesse ligérienne	2
Rayonner et fédérer par les événements et les manifestations festives	3



2^{ème} pilier / DÉVELOPPER – INNOVER : Les défis de la croissance bleue	5
---	----------

Faire du grand port maritime une locomotive économique pour son hinterland	5
L'industrie navale, fleuron des Pays de la Loire	6
Conforter le dynamisme des filières de la pêche et de l'aquaculture	7
Poursuivre le développement du tourisme littoral	8
Assumer le leadership nautique des Pays de la Loire à travers le plan d'actions pour l'avenir du nautisme	10
Construire une filière industrielle pérenne des énergies marines renouvelables	12
Biotechnologies marines : passer du laboratoire au stade industriel	13
La recherche et l'innovation, la révolution numérique et la transition énergétique au cœur de l'économie maritime	14
La formation aux métiers de la mer pour répondre aux besoins de compétences	16
Des leviers financiers et politiques au service des projets maritimes	19



3^{ème} pilier / PROTÉGER – SAUVEGARDER : La préservation et la mise en valeur de la mer et du littoral	21
--	-----------

Un besoin de connaissance au service d'une vision stratégique partagée	21
Une réponse innovante et adaptée aux défis de l'attractivité littorale	22
Un plan régional de reconquête de la qualité des eaux	23
La protection des espaces naturels : des contrats de transition écologique sur des territoires maritimes et insulaire	24
Changements climatiques : la prévention des risques et la gestion raisonnée du trait de côte	25



INTRODUCTION

La stratégie « Ambition maritime régionale » a été adoptée par le Conseil régional en juin 2018. Largement partagée avec tous les partenaires de la Région, elle a pour but de faire de nos nombreux atouts maritimes de véritables leviers de développement. Mobilisant l'ensemble des compétences de la Région, elle se décline autour de trois piliers essentiels :

- **Valoriser notre identité maritime** auprès du grand public et de la jeunesse, afin que croissance bleue rime avec conscience bleue ;
- **Répondre aux défis de la croissance bleue** pour à la fois consolider les filières maritimes traditionnelles et accompagner l'émergence de nouvelles filières ;
- **Protéger et mettre en valeur la mer et le littoral** en tenant compte de la fragilité des milieux naturels, des évolutions climatiques, de l'attractivité démographique.

Ce premier bilan dresse un panorama des principales actions conduites depuis un an, révélateur de leur foisonnement et de leur grande diversité, d'une mise en œuvre rapide et d'une constance dans l'effort.

Quelques événements intervenus ces douze derniers mois méritent d'être rappelés, pour replacer cette stratégie dans son contexte qui conforte la nécessité de faire vivre et progresser chaque jour cette ambition maritime sous toutes ses facettes : la prise de conscience grandissante des dégâts causés par les déchets plastiques rejetés en mer et le travail conduit notamment à l'ONU pour y remédier ; les craintes suscitées par la menace d'un Brexit dur, au niveau de la pêche en particulier ; la renégociation délicate des prix de rachat de l'électricité produite par les futurs parcs éoliens au large de nos côtes et les incertitudes quant au développement de cette filière d'énergie renouvelable émergente ; le naufrage du Grande America qui nous rappelle les dangers qui guettent, mais aussi tous les moyens déployés sous l'autorité du Préfet maritime de l'Atlantique pour la sécurité quotidienne des trafics et une intervention rapide et efficace en cas de sinistre. On peut citer aussi la passion que suscite la mer à travers par exemple la préparation de l'exposition la Mer XXL ou l'admiration provoquée par la course à la voile autour du monde en solitaire « à l'ancienne », la Golden Globe partie le 1^{er} juillet 2018 des Sables-d'Olonne et gagnée le 29 janvier 2019 par Jean-Luc Van Den Heede, 212 jours plus tard.

L'ambition maritime de la Région est une ambition partagée. A ce titre, la Région participe à de nombreuses démarches partenariales à différents niveaux : à l'échelle européenne à travers notamment la commission Arc Atlantique qu'elle préside de nouveau depuis 2016 ; au niveau national dans le cadre du comité France maritime qui lui permet par exemple de contribuer auprès du gouvernement à la préparation des comités interministériels de la mer ; à l'échelle de la façade atlantique via le conseil maritime de façade et sa commission permanente, artisans du document stratégique de façade en cours de validation ; et en région grâce à l'assemblée régionale Mer et Littoral qui s'est déjà réunie de façon fructueuse à sept reprises depuis sa création mi-2017.



1^{er} pilier / SENSIBILISER – RAYONNER : La valorisation de notre identité maritime

Ce premier pilier réunit une série d'actions qui visent autant le grand public que la jeunesse autour d'une idée directrice forte : les différentes facettes de notre identité maritime méritent d'être davantage partagées et mises en valeur à travers l'éducation et toutes les expressions culturelles, sportives et festives.

1 / PARTAGER DAVANTAGE LA CULTURE MARITIME, LA MÉMOIRE ET LA CONNAISSANCE DU PATRIMOINE

Une histoire maritime des Pays de la Loire

Cet ouvrage grand public et très illustré a pour but de raconter depuis les origines les liens forts qui unissent les territoires de la région avec sa façade atlantique et ses enjeux maritimes. La recherche d'un auteur et d'un éditeur est en cours, ainsi que l'organisation d'un appui scientifique et des recherches iconographiques. Ce livre sera publié en 2020.

La revue 303 arts recherches créations

La revue régionale 303 poursuit son travail d'érudition entrepris depuis 35 ans pour révéler les richesses patrimoniales et la création artistique en Pays de la Loire à travers notamment deux ouvrages majeurs : la coédition mi-2019 d'un livre intitulé « Des rives, voyage dans l'estuaire de la Loire » et l'édition en avril 2019 d'un numéro hors-série (n°156) sur « La mer ».

Un musée maritime virtuel

Ce projet original a pour but le développement de la « conscience bleue » au moyen d'outils de médiation basés sur des contenus scientifiques, pédagogiques et identitaires. Il proposera des expériences sérieuses et ludiques sous des formes les plus expérientielles et immersives possibles. Du fait de sa dimension très innovante, la Région souhaite s'appuyer sur une étude technique de faisabilité pour préciser le concept et définir ses conditions de réalisation : axes à valoriser ; identification des outils de médiation numérique et multimédia les mieux à même d'atteindre le but recherché ; conditions techniques, économiques et financières. Pour ce faire, la Région prépare un marché d'assistance à maîtrise d'ouvrage qui se déroulera au second semestre 2019, afin de passer à la réalisation concrète en 2020.

L'inventaire du patrimoine des ports

Cette étude en cours de l'Inventaire sur les ports maritimes de Loire-Atlantique et de Vendée décrira la variété des usages (ports de défense, de commerce, de pêche, de plaisance). Elle concernera les aménagements portuaires, mais aussi l'urbanisme et l'habitat, les bateaux, et plus largement la culture et les activités liées aux ports.

2 / DÉVELOPPER L'ÉDUCATION A LA MER DE LA JEUNESSE LIGÉRIENNE

Le Pacte éducatif régional

Deux premières actions éducatives ligériennes à dimension maritime et littorale sont en cours de réalisation pour l'année scolaire 2018-2019 : Le lycée Racan à Montval sur Loir organise pour ses classes de 1^{ère} un voyage d'études autour de Nantes-Saint Nazaire, métropole régionale portuaire. Le lycée Olivier Guichard à Guérande organise pour plusieurs classes de 1^{ère} et terminale une série d'animations (reportages, projections, débats, ...) autour des enjeux du littoral en lien avec les filières aquacoles et de cultures marines. En relation avec le Rectorat et les équipes pédagogiques des établissements, cette démarche a vocation à s'étendre au cours des prochaines années scolaires.

Le développement des pratiques nautiques à finalités éducative, de loisir et sportive

L'action éducative « Toutes voiles dehors » encourage la pratique de la voile chez les lycéens et les apprentis afin de développer leur culture maritime et nautique, de les sensibiliser aux questions environnementales maritimes et d'en faire des « ambassadeurs » des activités nautiques régionales. Cette action s'amplifie d'année en année. Sur l'année scolaire 2017-2018, 628 élèves, dont 125 apprentis ont ainsi découvert la pratique de la voile. Ils devraient être plus de 1 000 sur l'année scolaire 2018-2019, dont 200 apprentis.

La Région accompagne par ailleurs la ligue de voile dans ses actions en faveur du sport pour tous et du sport de haut niveau. Cela représente un budget de 96 500 euros dont un tiers en investissement. Ce soutien est complété par des aides directes aux familles des sportifs de haut niveau évoluant dans cette discipline. En 2018, 39 000 euros ont permis la réalisation du double projet sportif et scolaire de 23 athlètes. En 2019, neuf athlètes ont déjà bénéficié d'une aide à la préparation olympique d'un montant moyen de plus de 3 000 euros chacun.

A noter par ailleurs les mesures en faveur de l'accessibilité du nautisme aux personnes en situation de handicap avec la reconduction en 2019 de l'appel à projets matériel sportif, du plan « Sport et handicap ».

Une exposition itinérante « de la mer à la terre, de la terre à la mer »

Le cahier des charges de ce nouvel outil pédagogique est en cours d'élaboration en vue d'un déploiement en 2020. Il sera conçu sous une forme immersive, interactive et ludique en lien avec les programmes pédagogiques. Il est ainsi envisagé de développer progressivement plusieurs modules complémentaires et qui pourront être croisés entre eux, autour des sciences humaines (histoire, arts, littérature), des métiers en relation avec les démarches d'orientation, et des sciences exactes en lien avec les programmes de SVT, de physique et de mathématiques (l'environnement, l'hydrodynamique).

3 / RAYONNER ET FÉDÉRER PAR LES ÉVÈNEMENTS ET LES MANIFESTATIONS FESTIVES

Le Festival Loire et Océan

Du printemps jusqu'à la fin de l'été, les Pays de la Loire accueillent une série d'événements culturels sur la Loire et l'océan. Organisés ou soutenus par la Région, ils sont réunis par un objectif commun : mettre en valeur l'identité maritime et fluviale du territoire. Ce Festival Loire et Océan est un hommage artistique, une ode au « grand bleu » qui épouse les rives des Pays de la Loire et au fleuve qui serpente ses terres, en façonnant l'histoire et le patrimoine. Il fédère une douzaine d'événements entre mai et septembre. La Région organise ainsi dans ce cadre trois concerts symphoniques gratuits avec l'Orchestre national des Pays de la Loire en juillet (aux Sables-d'Olonne, à Longeville-sur-mer et à Saint-Brévin-les-Pins). Une soixantaine de musiciens interpréteront trois œuvres de Mendelssohn et Sibelius dédiées à la mer, ainsi que le célèbre *Concerto pour piano n°3* que Prokofiev composa à Saint-Brévin. La Région soutient également la diffusion du *Vaisseau fantôme* d'Angers Nantes Opéra, le 13 juin en direct du Théâtre Graslin, dans neuf communes du littoral, ainsi que sur les télévisions locales. Cette retransmission du célèbre opéra de Wagner se fera ainsi au diapason de celles prévues sur écran géant à Nantes et Angers.

Pays de la Loire, une terre maritime et fluviale

Cet appel à projets a été lancé en octobre 2018 avec pour objectif de susciter dès 2019 des projets festifs et grand public valorisant les patrimoines fluvial et maritime. A ce jour, sept projets situés en Loire-Atlantique, en Vendée et en Maine-et-Loire sont soutenus pour un montant total de 44 000 euros :

- Le festival de cinéma « Les Ecrans de la mer », du 2 au 4 mai aux Sables d'Olonne ;

- « La Marbelle », une guinguette itinérante sur les bords de Loire proposant expositions, concerts et ateliers dans les communes de La Ménitrie, Gennes-Val-de-Loire et Les Rosiers-sur-Loire du 1er juin au 30 septembre ;
- Le festival de cinéma « Zones portuaires », du 5 au 11 juin à Saint-Nazaire avec des séances décentralisées au Pouliguen, La Turballe, Saint-Malo-de-Guersac, Sainte-Marie-sur-Mer ;
- L'exposition itinérante « Notre littoral dans tous ses états », sur la presqu'île guérandaise de juillet à novembre, avec un cycle de conférences et des ateliers autour de l'évolution du niveau de l'eau sur le territoire ;
- « Paysages, escapades en Pays de Retz », les 6 et 7 juillet : des activités culturelles, sportives et ludiques à Pornic (Canal de Haute Perche), Frossay (Canal de la Martinière) et La Chevrolière (Lac de Grand-Lieu) ;
- « La Rive aux barges », un spectacle flottant itinérant le long du canal de Nantes à Brest, du 11 juillet au 1^{er} août ;
- « La Route des pêcheries », du 26 au 30 août et les 21 et 22 septembre : des spectacles pour valoriser les pêcheries du littoral à La Barre de Monts et à Pornic et la visite de pêcheries lors des journées du patrimoine.

Débord de Loire

Cette manifestation nautique atypique marquera fin mai 2019 le coup d'envoi des festivités, avec deux invités d'honneur : le Belem et l'Hermione. La Région y dévoilera l'exposition « Plaisirs de Loire », fruit des travaux d'inventaire sur les rives de Loire réalisés par un chercheur du service du patrimoine.

L'exposition « La Mer XXL » du 29 juin au 10 juillet 2019

La présence régionale à cette exposition majeure et inédite sera dédiée à la valorisation des formations et des métiers de la mer. De ce fait, le stand de la Région sera implanté dans le Hall XXL, consacré à cette thématique. De nombreuses animations originales sont en préparation mêlant orientation professionnelle et approches ludiques et spectaculaires.

Des rives de Loire

Un web-documentaire sera diffusé durant l'été 2019 au Château des ducs de Bretagne, portant sur les études d'inventaire des rives de Loire, de Paimboeuf, du Canal de la Martinière et de Saint Nazaire.

Le soutien de nombreuses compétitions nautiques

Chaque année, la Région soutient de nombreuses compétitions nautiques à travers son fonds d'intervention pour le sport. Ainsi, sur le premier semestre 2019, quinze épreuves sportives sont aidées dont par exemple la Women's Cup de Pornichet du 8 au 10 mars, la Sardinha Cup entre Saint-Gilles-Croix-de-Vie et Lisbonne du 23 mars au 14 avril, l'étape du 2 juin à Nantes de la Solitaire du Figaro ou la semaine internationale de la glisse du 24 au 30 juin à La-Tranche-sur-mer.



2^{ème} pilier / DÉVELOPPER INNOVER : Les défis de la croissance bleue

Les Pays de la Loire sont riches d'une activité maritime particulièrement diversifiée et équilibrée avec la présence de nombreux fleurons nationaux dans leur domaine. Dans une logique de création d'emplois, de gains de compétitivité et d'innovations, l'ambition de la Région est de créer un environnement propice pour consolider les filières maritimes traditionnelles tout en accompagnant l'émergence de nouvelles filières.

1 / FAIRE DU GRAND PORT MARITIME UNE LOCOMOTIVE ÉCONOMIQUE POUR SON HINTERLAND

En réponse au comité interministériel de la mer de novembre 2017, la Région conduit depuis plusieurs mois une réflexion approfondie sur l'avenir du port. Une contribution commune avec la CARENE, Nantes-Métropole et le Département de Loire-Atlantique a été adressée à l'Etat en janvier 2019 à la suite d'une large consultation des acteurs au cours du second semestre 2018. En effet, entre le statu quo actuel jugé insatisfaisant et une régionalisation qui n'est pas revendiquée par la Région, il existe un espace pour alléger sa gestion quotidienne et revisiter son projet stratégique et son modèle économique par une diversification des activités et des ressources. L'objectif est de conférer au port une plus grande latitude exécutive, de définir une gouvernance stratégique souple et de confirmer les responsabilités que l'Etat doit assumer.

Forte de cette réflexion partagée, la Région participe activement à la réflexion lancée par le gouvernement en vue d'une nouvelle stratégie nationale portuaire qui devrait être adoptée à l'occasion du prochain comité interministériel de la mer, à l'automne 2019.

La Région poursuit par ailleurs son engagement dans le cadre du contrat de plan Etat-Région 2015-2020 (17,8 millions d'euros sur un total de 56,3 millions d'euros) pour développer des projets structurants, conforter le développement industriel sur la zone portuaire, proposer une offre logistique compétitive et multimodale aux acteurs économiques et assurer le maintien de la performance de l'outil industriel portuaire.

Le contrat d'avenir intègre plusieurs aménagements ferroviaires qui amélioreront la desserte de Nantes - Saint-Nazaire. A noter en particulier le lancement des travaux de contournement de la raffinerie de Donges.

La Région a contribué à la création d'une place portuaire et au lancement en septembre 2018 de la marque de territoire « BeMyPort » afin de renforcer la promotion en direction de l'hinterland du port. L'objectif est de conquérir de nouveaux trafics à travers notamment la participation à des salons sous une bannière commune comme par exemple le SITL en mars 2019, événement important en matière de logistique.

La Région a poursuivi son accompagnement du port dans ses développements à l'export, par sa participation à des missions internationales comme celle de Mobile aux Etats-Unis ou à Agadir en 2019.

Au titre de la transition énergétique, le Grand port maritime est associé à la rédaction en cours du plan hydrogène régional.

Enfin, dans le cadre des démarches « smart port » destinées à rendre les ports connectés pour être plus « intelligents » à travers des échanges d'informations facilités et une plus grande fluidité dans les interactions entre les acteurs, un appel à solutions « RéSolutions » croissance bleue #2 sera lancé lors de l'exposition la Mer XXL.

2 / L'INDUSTRIE NAVALE, FLEURON DES PAYS DE LA LOIRE

Le suivi des engagements de Fincantieri

Le chantier STX France était détenu depuis 2009 par le groupe sud-coréen STX Shipbuilding. Suite à la défaillance de ce dernier, une reconstitution capitalistique a été signée en février 2018. Aux termes de celle-ci, l'Etat (via son Agence des Participations) devait reprendre temporairement l'intégralité du capital et ne conserver in fine qu'une minorité de blocage (34,34%). Le constructeur naval italien Fincantieri obtiendrait pour sa part 50% du capital, plus 1% prêté par l'Etat français pendant une durée de douze ans avec des clauses de revoyure régulières destinées à vérifier le respect d'engagements liés au maintien des compétences ainsi qu'à la politique d'investissements de l'entreprise.

La cession définitive à Fincantieri n'a cependant pas encore été approuvée par les autorités européennes de la concurrence. Dans l'attente, l'Etat a momentanément acquis 84,3% du capital en juillet 2018 et donc temporairement nationalisé l'entreprise. Naval Group (11,7%), une vingtaine d'entreprises cotraitantes du bassin de Saint-Nazaire réunies au sein de l'entité COFIPME (1,6%) et les salariés (2,4%) se partagent aujourd'hui le solde. La répartition des sièges au conseil d'administration sera quant à elle paritaire entre la France et l'Italie.

Le déploiement de l'industrie du futur au sein de la chaîne de valeur navale

L'objectif est de tirer profit de la visibilité industrielle dont disposent actuellement les cotraitants des Chantiers pour les inciter à mettre en œuvre des démarches de modernisation et de progrès. Dans le cadre du plan régional pour l'industrie du futur, la Région a reçu la candidature de deux cotraitants stratégiques des Chantiers de l'Atlantique : Marper et Mapac Panel. Une démarche territoriale proactive a été engagée avec l'Agence Solutions&co, les Chantiers, la CCI et la CARENE en vue de densifier l'engagement des cotraitants dans une telle dynamique. Une dizaine d'entre eux a été récemment visités pour faire émerger des projets potentiels de modernisation.

La Région a fortement soutenu une première phase du programme « Lean collaboratif » initié par les Chantiers sur la période 2016-2018, qui a consisté à mettre en œuvre à bord des navires, des démarches de progrès partagées entre le donneur d'ordre et ses coréalisateur, dans une logique gagnant-gagnant. Initialement prévu pour une vingtaine de PME, ce projet a finalement impliqué 38 entreprises. Une poursuite de ce programme structurant a été présentée à la Région pour la période 2019-2021. Forte du succès de la première phase, celle-ci serait susceptible d'entraîner des gains économiques importants dans la réalisation des paquebots.

Le développement de l'innovation navale

De nombreux projets d'innovation traversent aujourd'hui la filière navale : propulsion, connectivité et « intelligence » des navires, efficacité énergétique, maquettes et simulations numériques. Dans ce contexte, la Région appuie les actions du pôle EMC2 afin d'identifier des gains de compétitivité par la diffusion de technologies et la réalisation de projets collaboratifs autour de plusieurs axes prioritaires : simulation produit, continuité de la maquette numérique, simulation process, robotisation/cobotisation, technologies pour l'opérateur du futur.

La Région a en outre soutenu financièrement et facilité l'implantation à Nantes, à horizon 2020, de la société toulousaine Airseas, qui développe un système d'ailes destiné à la propulsion auxiliaire des navires marchands. Ce système, qui s'appuie sur la technologie des commandes de vol électriques qui ont fait le succès d'Airbus, permettra de réduire d'environ 20 % la consommation de fioul lourd et les émissions de CO2.

Enfin, la Région a soutenu, via divers outils d'intervention économique, les démarches de l'entreprise Neoline qui ambitionne de mettre en service des cargos à voiles entre Saint-Nazaire, Saint-Pierre-et-Miquelon et Baltimore.

3 / CONFORTER LE DYNAMISME DES FILIÈRES DE LA PÊCHE ET DE L'AQUACULTURE

La poursuite du soutien aux activités de pêche

La Région développe un panel complet de mesures afin de favoriser le renouvellement générationnel des marins-pêcheurs, de revaloriser l'image du métier, d'améliorer la transmission des entreprises, de développer les méthodes de gestion des risques en aquaculture et plus particulièrement des systèmes assurantiels, de développer de nouvelles connaissances et solutions en aquaculture en favorisant notamment les transferts de technologies des autres filières, et de favoriser le rayonnement international de la pêche et de l'aquaculture.

La création d'une interprofession dans le secteur de la pêche

La Région s'est fixé en particulier pour objectif de créer une interprofession dans le secteur de la pêche en vue de structurer cette filière et de fédérer les différents maillons. Dans cette perspective, le SMIDAP en collaboration avec le COREPEM a mené une étude préalable pour identifier les acteurs intéressés, les sujets pouvant être ainsi traités, proposer un mode d'organisation et de gouvernance et définir les étapes clés de la création d'une telle structure. Une réunion de restitution aux acteurs de la pêche a été organisée en décembre 2018. Un appel d'offre est en cours pour un accompagnement afin de définir précisément les statuts de cette structure interprofessionnelle, son périmètre, ses modalités de financement, etc. Cette étude se déroulera de juin à décembre 2019.

Le soutien aux filières aquacoles

Un appel à solutions « RéSolutions » consacré à l'aquaculture sera lancé en septembre 2019 à l'occasion de la journée de restitution de l'appel à projets « pêche et aquaculture » de la Région. Il s'agit de relever de nombreux défis tels que la lutte contre les maladies, la diversification des pratiques d'élevage, le développement de nouvelles espèces (oursin, ver arénicole, algues...), la valorisation des coproduits et des déchets conchylicoles, le développement d'aliments et de procédés d'alimentation ou la gestion de la qualité de l'eau.

Le rayonnement international de la pêche et de l'aquaculture ligérienne

Au titre du rayonnement international, on peut citer la délégation ligérienne qui a participé en avril 2018 et en mai 2019 au salon SEAFOOD de Bruxelles qui reçoit près de 1 900 exposants en provenance d'une centaine de pays. Autre exemple : la mission économique au Maghreb (Algérie et Maroc) et la participation à Alger au salon international de la pêche et de l'aquaculture (SIPA), début novembre 2018, qui ont permis de conforter des synergies avec l'Algérie sur le secteur de la pêche en vue de relations économiques durables. Le COREPEM, France Naissain et Navalu faisaient partie de la délégation ligérienne. Dans le même esprit, une mission s'est déroulée en avril 2019 à Agadir-Laayoune au Maroc.

Le fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche (FEAMP)

La Région met en œuvre les mesures régionalisées du fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche. Le retard initial a été rattrapé : à ce jour, 126 dossiers sont programmés pour un total d'aides publiques de 8,9 millions d'euros. Par ailleurs, elle participe au niveau national aux travaux de re-maquetage du fonds afin d'en optimiser l'utilisation en faveur des mesures rencontrant le plus de succès.

Enfin, la Région poursuit son travail auprès des instances européennes afin de préparer l'avenir du FEAMP sur la période 2021-2027. L'objectif est d'obtenir un maintien des niveaux de financements, des conditions d'accès et d'utilisation simplifiées et une meilleure prise en compte des contraintes et des besoins de la profession, notamment en termes de renouvellement des générations et de gestion durable des ressources dans ses trois dimensions, économique, sociale et environnementale.

La défense de l'appellation « Fleur de sel »

La production de sel dans les marais de Guérande, de la baie de Bourgneuf et à Noirmoutier se base sur des cultures ancestrales et fait ainsi intrinsèquement partie du patrimoine économique, touristique et culturel de la région. Compte tenu de son mode spécifique de production, la Région soutient pleinement les professionnels pour maintenir la production d'un sel de haute qualité. En ce sens, elle appuie les propositions de la fédération européenne des producteurs de sel marin récolté manuellement pour la définition du sel biologique et s'oppose au fait que le sel minier puisse être considéré comme biologique.

La Région soutient aussi la proposition en cours d'élaboration d'une Spécialisation traditionnelle garantie (STG) « Fleur de sel » afin de protéger ce produit d'exception aux qualités nutritionnelles spécifiques, que les producteurs peuvent valoriser économiquement. Elle participe au contentieux en cours pour voir annulée l'attribution une Indication géographique protégée (IGP) Fleur de sel de Camargue qui serait source de confusion dans l'esprit des consommateurs.

4 / POURSUIVRE LE DÉVELOPPEMENT DU TOURISME LITTORAL

Le développement de l'observation du tourisme littoral

Le tourisme littoral connaît de nombreuses mutations en France et dans le monde. En Pays de la Loire, deux phénomènes importants sont actuellement observables : le développement des transactions sur le marché des résidences secondaires, et le développement des itinérances douces, et en premier lieu du tourisme à vélo.

Le marché des résidences secondaires aura été marqué en 2018 par des prix à la hausse et une demande qui évolue pour une après-carrière professionnelle sur le littoral, ou encore pour des investissements locatifs, en s'appuyant sur la qualité de vie de ces destinations, mais également sur l'effet Lignes à grande vitesse rapprochant nos destinations des grandes métropoles nationales. La Baule occupe toujours la tête du classement avec 13 002 résidences secondaires, soit le double de Pornichet (6 449) ou presque le triple de Pornic (4 772). Pour les acquisitions de biens en Loire-Atlantique, l'acheteur est originaire des Pays de la Loire dans 40% des cas, 25% d'Ile de France et 10% de Bretagne. Cette évolution est également constatée en Vendée, avec encore plus de retraités.

Cette évolution impose à nos destinations de veiller à l'ouverture de ces résidences aux touristes, d'accompagner ces nouveaux propriétaires dans cette démarche d'ouverture commerciale, pour éviter de perdre des lits touristiques. Deux démarches de ce type sont engagées en lien avec Atout-France à Saint-Jean-de-Monts et La Baule.

Une enquête de fréquentation de La Véloodyssée (itinéraire cyclable de Roscoff à Hendaye de 1 200 km) a été réalisée en 2018. Elle aboutit à des résultats qui confirment la croissance de sa fréquentation :

- 103,6 millions d'euros d'impact économique direct, soit 80 000 euros/km ;
- Les touristes à vélo dépensent en moyenne 71 euros par jour et par personne dont la plus grande partie est consacrée à l'alimentation et à l'hébergement ;
- 3,6 millions de cyclistes comptabilisés : La Véloodyssée se place en tête des itinéraires évalués jusqu'à maintenant, en raison de la forte présence d'une clientèle touristique en séjour (65%) ;
- 202 000 cyclistes itinérants sont estimés sur l'ensemble du parcours.

L'amélioration de la qualité de l'offre littorale et de sa lisibilité en particulier à l'international

L'offre touristique littorale en Pays de la Loire présente aujourd'hui un bon niveau de qualité générale. Pour autant, certaines offres pourraient encore progresser. La Région porte un regard attentif sur les projets des entreprises d'hébergements touristiques notamment, soumises à une forte saisonnalité, à un équilibre clientèles loisirs/affaires plus compliqué que sur d'autres secteurs géographiques, et parfois en difficulté pour réinvestir et proposer un niveau de prestations conforme aux attentes de leurs clientèles.

Plusieurs projets d'investissements ont été accompagnés récemment ou sont à l'étude : rénovation d'un camping à Saint-Jean-de-Monts, modernisation d'un hôtel à La Turballe, création d'un hôtel aux Sables d'Olonne. Ces projets sont étudiés par la Région au titre de son dispositif « Pays de la Loire investissement touristique », qui permet une intervention régionale importante, adaptée à chaque typologie de projet et privilégiant une intervention sous forme de prêts.

Pour une meilleure lisibilité de l'offre touristique régionale, l'agence régionale Solutions&Co poursuit ses efforts de communication et de promotion de ce secteur, en lien avec ses partenaires. L'opération « Destination Côte Atlantique », composée de 34 partenaires de la côte atlantique, a été retenue officiellement par le ministère délégué au tourisme comme nouveau « contrat de destination » pour figurer parmi les grandes destinations touristiques françaises afin de promouvoir la France à l'international. La signature du contrat a eu lieu dans le cadre du comité interministériel du tourisme de juillet 2018.

La marque Côte Atlantique va ainsi bénéficier de l'appui technique et financier de 75 000 euros sur trois ans de l'Etat et d'Atout France, ajouté à un budget mutualisé de près de 900 000 euros sur la même période pour assurer la promotion de la destination à l'international. La Côte Atlantique bénéficiera d'une visibilité privilégiée et sera l'une des portes d'entrée de la promotion de la France à l'international et reconnue comme marque touristique mondiale. A ce titre, la destination interrégionale va faire l'objet d'un plan d'actions dédié à son attractivité sur des marchés cibles, tels que l'Allemagne, les Pays-Bas mais aussi vers les marchés lointains à forte contribution.

De 2016 à 2018, la promotion à l'international du tourisme littoral des Pays de la Loire a déjà porté ses fruits puisque des augmentations significatives de fréquentations ont pu être constatées dans les hôtels et campings sur quatre marchés prioritaires : la Grande-Bretagne (+10 %), les Pays-Bas (+27 %), l'Allemagne (+21 %) et la Belgique (+13 %).

Le développement des itinéraires cyclables sur le littoral

En 2018 et 2019, la Région aura investi près de 100 000 euros, sur des investissements totaux de près de 400 000 euros, pour la modernisation et la sécurisation de La Véloodyssée.

Le soutien du tourisme nautique

Après avoir lancé en 2017 un nouvel appel à projets « Tourisme nautique 2020 », ciblant l'amélioration de la qualité de l'accueil dans les centres nautiques et leur diversification vers de nouvelles pratiques innovantes (foils...), la Région poursuit cette action en 2019 (huit projets ont été soutenus en 2018). L'agence régionale a lancé quant à elle en 2019 de nouvelles actions de communication dédiées à cette filière, dont notamment l'opération « Vogue et Vague ». En étroite collaboration avec les professionnels, les agences départementales du tourisme et les 420 structures nautiques de la région, l'objectif est de proposer des offres spécialement adaptées aux débutants et aux familles avec des enfants ou des adolescents. A ce jour, les structures nautiques engagées dans cette démarche proposent près de 150 offres nautiques qui garantissent un accueil personnalisé, des activités à expérimenter en toute sécurité ainsi qu'un éventail de services à destination des pratiquants comme des accompagnants.

Dans le cadre du programme de coopération transnational INTERREG VB - Espace Atlantique 2014-2020, le projet CAPITEN (Cluster atlantique pour l'innovation technologique et économique dans la filière nautique) développe la filière nautique sur la période 2017-2020. Il rassemble dix-huit partenaires maritimes de la façade atlantique de l'Ecosse à l'Espagne dont six français parmi lesquels la Région des Pays de la Loire. Son objectif est de favoriser le développement économique et la création d'emplois de la filière nautique de l'Arc Atlantique autour de ses trois pôles d'excellence : le tourisme et les sports nautiques, l'industrie (conception, construction et déconstruction des navires durables) et la plaisance, à travers l'accueil et les services aux usagers dans les ports, qu'ils soient riverains ou touristes. Le budget global est de 3 millions d'euros, dont 168 338 euros pour les Pays de la Loire, co-financés par le FEDER à hauteur de 75%. Pour la mise en œuvre de ces actions, la Région s'appuie sur les services de l'agence régionale Solution&Co et du comité régional olympique et sportif. Les concrétisations opérationnelles sont prévues pour 2019 et 2020.

Le développement du tourisme de croisière

Après avoir cofinancé en 2018, avec l'ensemble des acteurs concernés, une étude d'opportunité sur le développement du tourisme de croisières en Pays de la Loire, et au vu du potentiel identifié tant en raison de notre attractivité touristique que par la croissance actuelle du marché de la croisière, la Région poursuit en 2019 ses réflexions aux côtés des collectivités locales pour l'augmentation des fréquentations touristiques de cette filière. Par de nouvelles actions de communication, mais également par l'amélioration de nos infrastructures d'accueil, notre région doit pouvoir augmenter le nombre d'escales de paquebots internationaux accueillies sur son territoire. Les retombées économiques de cette forme de tourisme sont importantes, et la connexion avec notre industrie nautique est également directe.

5 / ASSUMER LE LEADERSHIP NAUTIQUE DES PAYS DE LA LOIRE A TRAVERS LE PLAN D' ACTIONS POUR L'AVENIR DU NAUTISME

Approfondir la connaissance de la filière pour mieux l'accompagner

Depuis 15 ans, la fédération des industries nautiques (FIN) publie « les chiffres clés du nautisme » qui démontrent ses fortes retombées économiques pour les territoires littoraux. En 2018, la Région s'est inscrite dans cette démarche et les premiers résultats ont été rendus publics au salon Nautic de Paris en décembre dernier : les Pays de la Loire sont la première région exportatrice de bateaux de plaisance. Le chiffre d'affaires du nautisme régional représente 1,2 milliard d'euros. Le secteur emploie 6 200 salariés dans l'industrie, le commerce, les services et les ports (hors activités touristiques et sportives). On compte dans la région 15 000 emplacements portuaires.

La préfiguration d'un cluster nautisme

Le but est de structurer la filière en développant une offre de service complète aux entreprises. Les modalités sont en cours de discussion avec les acteurs et les différentes collectivités. 300 000 euros sur trois ans sont programmés dont 100 000 euros proposés en 2019. Première concrétisation : une charte « qui fait quoi ? » rassemblant dix-sept signataires sera signée à l'occasion de l'exposition la Mer XXL.

L'émergence d'une filière d'excellence de la déconstruction et du recyclage des bateaux de plaisance

Les Pays de la Loire souhaitent devenir un territoire leader en la matière. Pour ce faire, la Région met en place une action, en partenariat avec les ports et les centres nautiques notamment, pour faciliter la collecte et financer le transport des bateaux de plaisance hors d'usage qui représente un coût important pour le dernier détenteur qui en a la charge. A ce titre, l'association pour une plaisance écoresponsable (APER) a été désignée en mars 2019 en qualité d'éco-

organisme. L'enjeu est de taille dans la mesure où plus d'un bateau sur deux immatriculés en Pays de la Loire a plus de 30 ans et devront donc être déconstruits dans les prochaines années.

Pour sa part, le Département de la Vendée vient de lancer une étude du gisement des bateaux à déconstruire. Par ailleurs, un groupe d'étudiants de Centrale Nantes a travaillé pour la Région à l'élaboration d'un état de l'art sur la filière et ses débouchés. Cette aide à la décision devrait déboucher sur des mesures concrètes d'ici la fin de l'année.

Le soutien à l'exportation

La Région soutient les entreprises qui souhaitent exporter via les dispositifs d'aide à l'export comme par exemple « prim export » et « init export ». En outre, elle organise chaque année des délégations sur les salons internationaux. Pour la première fois, à la suite du vote du plan régional pour l'avenir du nautisme en Pays de la Loire, la Région a décidé d'organiser une délégation aux salons Mestrade d'Amsterdam et au Boot de Dusseldorf, ainsi que des missions de prospection.

La transition numérique au service de l'innovation technique et de service

La première édition du concours NINA en 2018 a été un succès : sur trente dossiers déposés, cinq lauréats ont été retenus par un jury d'experts présidé par Michel Desjoyaux. Ils ont bénéficié d'un accompagnement et d'une mise en valeur avec de larges retombées médiatiques. Le concours a également participé à fédérer les acteurs de l'innovation et du nautisme dans une dynamique collective et a fait germer des projets croisés. Enfin il a permis de renforcer la notoriété et l'attractivité des Pays de la Loire en tant que territoire d'innovation, « là où s'invente la plaisance de demain ». Certains lauréats envisagent désormais de s'implanter dans la région afin de bénéficier de cette dynamique. La deuxième édition donnera lieu à plusieurs finales régionales : celle pour les Pays de la Loire se déroulera le 4 juillet dans le cadre de l'exposition la Mer XXL.

De nouveaux aménagements portuaires

La Région a lancé en octobre 2018 l'appel à projets « Pays de la Loire - port à sec » dont l'objectif est d'encourager la création et la modernisation de ports à sec en soutenant les études de faisabilité, les investissements matériels innovants et le développement de services connexes. Ce premier appel à projets est une réussite : il a été largement relayé par les acteurs et a permis l'émergence de nouveaux projets innovants. Quatre dossiers ont été retenus pour un montant global de 102 646 euros : le port de Piriac-sur-Mer (44 - CCI Nantes Saint-Nazaire), Port Joinville sur l'île d'Yeu (85 - CCI Vendée), la commune de la Barre de Monts (85) et Loire Nautic Service à Cordemais (44).

La Région lance désormais un deuxième appel à projets « Pays de la Loire - port de plaisance innovant ». Le concept de port du futur impacte en effet toutes les grandes étapes de la vie d'un port, de l'innovation dans le développement de nouveaux outils, à une conception renouvelée des équipements portuaires, jusqu'aux nouveaux services qui rapprochent le port des usagers. Un tel modèle nécessite à la fois de nouveaux aménagements ou la modernisation des infrastructures existantes, et le développement de nouveaux services aux plaisanciers. Il se décline par l'intégration d'aménagements innovants, connectés et plus respectueux de l'environnement. C'est pourquoi cet appel à projets comprend trois volets : le port connecté, le port lieu d'expérimentation et la transition énergétique. 800 000 euros y seront consacrés pour financer plusieurs projets, de l'étude de faisabilité aux investissements structurants. En fonction des financements effectivement mobilisés, les enveloppes des futurs appels à projets port du futur seront ajustées à l'occasion du budget 2020.

6 / CONSTRUIRE UNE FILIÈRE INDUSTRIELLE PÉRENNE DES ÉNERGIES MARINES RENOUVELABLES

Les Pays de la Loire représentent aujourd'hui le premier pôle industriel EMR français avec la moitié des emplois de la filière et disposent de solides capacités industrielles, des compétences scientifiques et techniques et des infrastructures portuaires nécessaires. La Région est déterminée à poursuivre la construction d'une filière industrielle pérenne des EMR. Il s'agit en particulier de réussir l'implantation des deux parcs déjà programmés, de favoriser la conquête des marchés nationaux et internationaux avec l'appui de Néopolia, de soutenir la recherche-développement et l'innovation au service de la performance des technologies d'aujourd'hui et de demain et de mettre en place les infrastructures portuaires dédiées et en optimiser l'utilisation.

La recherche de zones propices pour de nouveaux parcs éolien en mer

Par ailleurs, en relation avec l'Etat et toutes les parties prenantes réunies au sein de l'assemblée régionale Mer et Littoral, est désormais engagée la recherche concertée de zones de moindre contrainte susceptibles d'accueillir de nouveaux parcs éoliens en mer au droit des Pays de la Loire et plus largement à l'échelle de la façade Nord-Atlantique Manche-Ouest. Depuis le début de l'année, l'ARML a ainsi été le cadre d'ateliers pédagogiques destinés à partager un haut niveau de connaissance en la matière. La séance de janvier 2019 a été consacrée à l'état de l'art en matière d'éolien maritime en termes économique, technologique, juridique et de formations. La séance d'avril a été consacrée à la conciliation avec les préoccupations environnementales avec une présentation détaillée des milieux marins au droit des Pays de la Loire et de la faune et de la flore qu'ils abritent et des instruments juridiques destinés à protéger l'environnement autour de la séquence « éviter – réduire – compenser » (ERC). Le tout a été illustré par un retour d'expérience de parcs en activité en Europe du nord et par l'expérience acquise à l'occasion des études préalables à l'implantation des deux parcs posés en Pays de la Loire, sur le banc de Guérande et au large des îles d'Yeu et de Noirmoutier. La séance du mois de juillet sera consacrée à l'état de l'art en matière de pêche maritime ligérienne. Les travaux proprement dits de planification maritime pourront ainsi débiter dans les meilleures conditions possibles au second semestre 2019.

En parallèle, la Région participe activement aux côtés de la filière et des autres Régions littorales, à la mobilisation en faveur d'une programmation pluriannuelle de l'énergie (PPE) qui retienne pour l'éolien en mer posé et flottant un volume d'appels d'offre suffisant et un calendrier équilibré afin de garantir l'émergence d'une filière française dans de bonnes conditions de viabilité économique et de réduction des coûts.

Les efforts en faveur de l'innovation et de la performance technologique

La Région poursuit la structuration de la filière de sous-traitance locale à travers un parcours d'accompagnement des entreprises fournisseuses de solutions afin de répondre à leurs besoins en conseil, en compétences et en financement. A titre illustratif, la Région via son agence travaille à l'élaboration d'un annuaire des compétences EMR qui sera édité mi-2019.

Le développement de l'attractivité de la région

La Région accompagne l'implantation de nouvelles entreprises, notamment étrangères, pour compléter la chaîne de valeur. Elle favorise les croisements de compétences, en soutenant les animations collectives, via les plans d'actions de WeAMEC et Néopolia. Elle poursuit son soutien au développement du site d'essai en mer SEM-REV.

L'écosystème WeAMEC a déployé six nouveaux Masters, dont un master International MAREENE (Universités de Nantes, Aalborg, Dublin, NTNU) dont la maquette pédagogique, le consortium, le modèle d'affaire, et la mise en place s'est fait avec le soutien appuyé de l'ingénierie pédagogique du WeAMEC. De l'ordre de 200 étudiants de niveau

Master et ingénieurs sont ainsi formés annuellement au sein de l'écosystème. La formation continue WeAMEC est opérée depuis 2016 grâce à une vingtaine de partenaires académiques et industriels. Les 2 000 heures/stagiaires de formation ont été dépassées début 2019.

La conquête des marchés nationaux et internationaux

En 2018, la Région a soutenu l'organisation des 24 ID EMR pilotées par Néopolia en lien avec le pôle mer Bretagne Atlantique et Atlanpole. Elles ont notamment permis de concrétiser cinq offres collectives intégrées au service des projets EMR : Ingénierie développement de projets, EPCI fondations posées ou flottantes, support à l'installation en mer, opération & maintenance et system health monitoring. Suite au dépôt d'une candidature collective rassemblant Nantes Métropole et la CARENE, appuyée par des entreprises et acteurs ligériens, la Région a été retenue pour accueillir le salon SEANERGY en juin 2020.

7 / BIOTECHNOLOGIES MARINES : PASSER DU LABORATOIRE AU STADE INDUSTRIEL

La région compte sur son territoire plusieurs des plus anciens acteurs européens dans le domaine des microalgues, qui ont des savoir-faire reconnus. Forte de ces atouts, la Région accompagne les acteurs des biotechnologies marines dans leur structuration et poursuit la réalisation de projets innovants afin de faire passer les champions régionaux au stade de leaders européens. Elle soutient ainsi les travaux de recherche conduits par le laboratoire génie des procédés, environnement, agro-alimentaire (GEPEA) et l'IFREMER, les travaux de transfert avec AlgoSolis, les actions du pôle mer Bretagne Atlantique qui organise par exemple le forum blue cluster, les actions du SMIDAP, les projets de recherche et développement tels que Cimentalgue (valorisation des fumées d'une cimenterie pour produire des microalgues). A titre d'exemple, la Région vient de soutenir à hauteur de 698 400 euros l'Université de Nantes pour l'accueil d'un chercheur réputé dans le domaine de l'épigénétique des algues (réactivité aux changements environnementaux, amélioration des techniques de production de biomasse, etc.).

En 2019, la volonté est d'accélérer en déployant de nouvelles actions afin de développer encore davantage la production et la transformation, notamment de spiruline, ainsi que les innovations et les débouchés au croisement des filières de la santé, de l'agroalimentaire et de l'environnement. La Région souhaite par ailleurs se donner des perspectives à moyen terme en définissant une feuille de route microalgues pour la période 2020-2027. A cet effet, elle soutient la réalisation d'une étude portée par Atlanpole, destinée à mieux appréhender les besoins de la filière et des filières potentielles utilisatrices. Les résultats seront publiés en juillet 2019.

8 / LA RECHERCHE ET L'INNOVATION, LA RÉVOLUTION NUMÉRIQUE ET LA TRANSITION ÉNERGÉTIQUE AU CŒUR DE L'ÉCONOMIE MARITIME

La recherche de connaissances

La recherche sur la mer bénéficie du soutien régional pour attirer des chercheurs d'exception à l'international, accompagner les jeunes talents locaux et ouvrir de nouvelles pistes de recherche originales en s'appuyant en particulier sur les dispositifs « connect talent », « étoiles montantes » et « paris scientifiques ».

Quelques exemples permettent d'illustrer ces démarches :

Connect talent EPIALG : l'appel à candidature international « connect talent » a pour objectif de conforter l'attractivité et le rayonnement de la recherche des Pays de la Loire. Il vise l'installation pérenne de leaders scientifiques internationaux dans un laboratoire de la région afin d'accélérer le développement d'une thématique existante considérée comme stratégique pour le territoire. Parmi les quatre projets proposés pour un financement régional en 2018, le projet EPIALG a été retenu en novembre 2018 à hauteur de 698 400 euros sur une durée de cinq ans, en privilégiant notamment le financement d'une plateforme épigénomique, d'un post-doctorant et d'un doctorant. Déposé par l'Université de Nantes, il propose d'étudier la réactivité d'un modèle d'algue aux changements environnementaux et d'améliorer les techniques de production de biomasse en vue de futures applications industrielles. Le projet va permettre de comprendre l'adaptation d'un modèle de microalgue (*Phaeodactylum tricornutum*) à un changement d'environnement. Ce projet viendra renforcer le consortium EpiSAVMEN, les initiatives MicroAlgae ou Algosolis qui rassemblent des acteurs tels que l'IFREMER, l'INRA ou le laboratoire mer, molécules, santé.

Quatre thèses sur des sujets maritimes ont été cofinancées en 2018, trois à l'IFREMER et un à l'Université du Mans. Les sujets de thèses à IFREMER concernent le compromis croissance-survie par l'étude de la mortalité sélective et la diminution des tailles-aux-âges chez les poissons pélagiques ; les efflorescences de *lepidodinium chlorophorum* au large de la Loire et de la Vilaine (déterminisme et conséquences sur les écosystèmes exploités) ; et la diversité et l'écologie chimiques du genre *gambierdiscus* dans l'océan Atlantique (53 850 euros par thèse). La thèse à l'Université du Mans vise l'étude des communautés épiphytes sur microalgues en baie de Calvi lors des efflorescences d'*haslea* bleues (46 000 euros).

Opération I-G-Pro-BE (micro algues et procédés) CPER 2015-2020 : la plate-forme AlgoSolis de l'Université de Nantes, située à Saint Nazaire a bénéficié en 2018 d'une subvention de 30 000 euros sur un coût total de 165 000 euros pour réaliser un système pour culture extensive de micro algues et pour équiper et réaménager le GEPEA-CRTT. L'Institut Mines Telecom Atlantique a bénéficié d'une subvention de 90 000 euros pour l'installation et la modification du réseau de distribution gaz et divers aménagements et équipements de laboratoires.

Equipements scientifiques : en novembre 2018, 20 415 euros ont été attribués à l'Université de Nantes pour l'acquisition d'un ensemble d'équipements scientifiques au bénéfice du laboratoire mer molécule santé en particulier de l'équipe d'étude des écosystèmes benthiques interdidaux.

Opération PRIIC mer (plateforme régionale intégrée pour l'ingénierie de la construction) - CPER 2015/2020 : cette plateforme de l'Université de Nantes a pour objectif le développement de moyens d'essais pour caractériser les matériaux et instrumenter les structures afin d'en étudier la durabilité, avec des applications très diversifiées : route, bâtiment, ancrage en mer. Une subvention de 209 000 euros a été attribuée sur un coût total de 408 000 euros.

Par ailleurs, la Région poursuit son effort pour faire émerger à Nantes un institut maritime de dimension européenne. A ce titre, aux côtés de la Région, l'Etat a confirmé dans le cadre du contrat d'avenir son soutien au projet NEMO

d'extension du bassin océanique de l'Ecole Centrale. Son financement sera inscrit dans le cadre du prochain contrat de plan Etat-Région.

L'accompagnement de l'innovation dans l'économie maritime

En matière d'innovation, depuis fin 2016, la Région multiplie les appels à solutions « RéSolutions », un outil résolument novateur, dont le succès a été immédiat et ne cesse de croître. Onze appels à solutions ont déjà été lancés sur des thématiques jugées prioritaires telles que la croissance bleue, l'industrie, le bâtiment, l'agriculture, le tourisme, l'économie circulaire, les nouvelles mobilités. Ces concours connaissent une forte mobilisation de l'ensemble des partenaires de la Région (pôles, clusters, réseaux, chambres consulaires), et une soixantaine d'entreprises ont déjà fait remonter des problématiques favorisant leur développement par l'innovation.

Six appels à solutions seront lancés en 2019-2020 en mixant de nouvelles thématiques (mesure 6 / plan pour l'emploi, **aquaculture et transformation aquacole**) et des thématiques déjà soutenues et jugées incontournables (industrie du futur #3, **croissance bleue #2**, agriculture et agroalimentaire du futur #3, bâtiment intelligent #2).

S'inscrire pleinement dans la transition énergétique

La feuille de route sur la transition énergétique adoptée par le Conseil régional en décembre 2016 intègre l'économie maritime comme un des vecteurs de déploiement de ses actions à travers notamment la construction navale, le développement du port et les énergies marines. Le tout participera à l'atteinte de l'objectif de production de 21% d'énergies renouvelables à l'horizon 2021. En particulier, la Région est très impliquée dans le développement de l'hydrogène à travers notamment l'appel à projets « territoires hydrogène » pour lequel elle a été retenue en 2016, sa participation à l'initiative européenne Villes et Régions en faveur de l'hydrogène et des piles à combustibles de la FCH-2-JU, son soutien aux projets de pile à combustible pour gros bateaux (SEP-PAC), de production d'hydrogène dans des bâtiments tertiaires (DeltaGreen) et l'utilisation des énergies marines (WeAMEC). La Région a décidé fin 2018 d'aller un cran plus loin en élaborant un plan régional hydrogène, qui sera voté d'ici fin 2019.

Depuis 2017, la Région assure la compétence du transport maritime entre l'île d'Yeu et le continent. Pour le renouvellement urgent du ferry INSULA-OYA-II (fret et passagers), elle s'oriente vers un nouveau navire avec une motorisation diesel de dernière génération, faute de maturité à ce jour de solution alternative. Le bateau sera néanmoins conçu pour permettre une ouverture de la coque aisée afin de changer de motorisation au cours de son exploitation, et fonctionnera à l'énergie électrique, lorsqu'il sera à quai.

Ce projet fait l'objet d'un appel à candidature en vue de lancer une procédure de dialogue compétitif pour retenir le chantier chargé de construire le navire. La constitution de ce marché, et notamment du programme fonctionnel, a fait l'objet d'analyses approfondies entre les services de la Région, de la régie des passages d'eau de la Vendée qui exploitera le navire, et de l'assistant à maîtrise d'ouvrage de la Région, le bureau MAURIC. Le cahier des charges a été construit pour répondre aux besoins exprimés par la régie en application du contrat d'obligation de service public qui s'impose à elle. L'objectif est de réaliser un navire comparable en fonctionnalités à l'actuel, tout en lui apportant des améliorations de confort et d'empont. Aux vues des délais nécessaires d'une part à la procédure du dialogue compétitif et d'autre part à la construction du navire, la livraison est estimée à l'automne 2022.

Les deux catamarans de transport de passagers qui relient actuellement le continent à l'île d'Yeu devront être renouvelés d'ici dix ans à la suite du ferry. La Région est engagée dans une veille technologique en partenariat avec la régie de passages d'eau de la Vendée, et réfléchit à la possibilité de décarboner à terme la motorisation de sa flotte de bateaux. Les appels à projets européens dans le domaine de l'hydrogène maritime pourraient constituer une opportunité de développement d'un projet innovant.

9 / LA FORMATION AUX MÉTIERS DE LA MER POUR RÉPONDRE AUX BESOINS DE COMPÉTENCES

L'identification des besoins en compétences et des métiers en tension

Les dialogues sectoriels avec les entreprises et notamment la démarche de gestion prévisionnelle des emplois et des compétences « Compétences 2020 » conduite depuis 15 ans sur l'estuaire de la Loire permettent d'identifier les métiers en tension dans les secteurs économiques touchant à la mer. Ainsi, pour le transport et la logistique portuaire, les difficultés concernent les ouvriers non qualifiés de l'emballage et les manutentionnaires, les magasiniers, les caristes et l'encadrement intermédiaire. Dans l'industrie, certains métiers d'opérateurs manquent de candidats : monteurs, ajusteurs, drapeurs, soudeurs, braseurs, peintres, chaudronniers, usineurs, techniciens de méthodes et de maintenance. Dans le domaine de l'aménagement intérieur de paquebots, tous les métiers du secteur sont concernés, en particulier les métalliers, les électriciens, voire les peintres. Pour l'industrie nautique, la tension porte principalement sur le métier de menuisier-agenceur, ceux du polyester (stratifieur etc.) et les chaudronniers, soudeurs et tuyauteurs. A noter également le besoin d'optionneurs pour construire des bateaux de plus en plus personnalisés. Le métier d'électronicien, voire celui de la maintenance à distance, sont également appelés à se développer car les bateaux sont de plus en plus connectés. Enfin, des changements sont à attendre dans le domaine des services du fait du développement de la location en temps partagé, de la location longue durée, voire de systèmes inspirés d'AirBnb.

Attirer vers les métiers de la mer

Dans le cadre du plan de bataille pour l'emploi adopté en mars 2018, qui s'applique aux métiers en lien avec la mer, la Région a décidé de faire du site <http://orientation-paysdelaloire.fr/> le portail régional de référence offrant des services géolocalisés répondant de manière ergonomique aux questions liées à l'emploi, aux métiers porteurs et aux formations qui y mènent. Il est aussi prévu de créer un service de mise en relation entre des professionnels volontaires pour témoigner de leur métier et des personnes, jeunes ou adultes, souhaitant mieux connaître ce métier.

Des périodes d'immersion sont développées en entreprise pour faciliter la connaissance de la réalité du métier et conforter les choix d'orientation professionnelle. Le plan fait également la promotion des visites d'entreprises, des métiers et des savoir-faire des entreprises ligériennes. Quant aux professionnels de l'orientation, ils pourront être accompagnés dans la présentation des métiers par des référents désignés au sein des entreprises ou des branches professionnelles. D'autres mesures en faveur de l'orientation seront lancées dans le cadre de la feuille de route régionale sur l'orientation, qui sera soumise au Conseil régional lors de sa session des 20 et 21 juin 2019. Enfin, un référentiel de bonnes pratiques sera élaboré pour l'organisation d'événements locaux de promotion de l'emploi (job dating, forum de l'emploi, cafés métiers etc.). Une partie de ces actions est développée dans le cadre du pacte éducatif régional.

Un film en réalité immersive a été tourné chez Bénéteau, présentant les métiers du nautisme. Il est disponible dans l'Apprentibus. Celui-ci sera présent au forum des métiers de Sainte-Pazanne (qui couvre les communautés de communes de Pornic et de Saint-Brévin) en novembre 2019 et au salon « Place aux gestes » à Nantes en octobre et à Saint Nazaire en janvier-février suivant.

Enfin, la Région lancera une campagne de communication en faveur des métiers de la mer, avec un volet éditorial, via le magazine et les newsletters de la Région ; un volet digital (réseaux sociaux, google, vidéos), qui pourra déboucher sur un site internet dédié ; et un volet événementiel : la Région tiendra des stands thématiques lors des événements maritimes, notamment dans le cadre de l'exposition la Mer XXL et du Vendée Globe 2020.

Agir sur la carte des formations professionnelles initiales

La Région a en charge l'élaboration de la carte des formations professionnelles initiales. A cet égard, s'il existe peu de formations portant spécifiquement sur la mer (navigants, construction navale...), beaucoup peuvent mener à travailler en lien avec la mer : industrie, bâtiment, logistique, tourisme, sport, commerce, hôtellerie. On compte dans ce périmètre près de 9 800 jeunes en dernière année de formation, par voie scolaire et en apprentissage.

Dans ce périmètre élargi, la rentrée 2018 a vu l'ouverture de onze formations professionnelles initiales pour 128 places. Pour la rentrée 2019, il est prévu d'ouvrir 36 nouvelles formations pour 364 places. Parmi les formations concernées, on compte un CAP réalisation industrielle en chaudronnerie ou soudage, un BTS conception et réalisation en chaudronnerie industrielle, un CAP et un Bac pro de menuisier, un Bac pro logistique, différentes formations d'hôtellerie-restauration, des métiers du bâtiment et du sport.

Le développement de l'enseignement supérieur

Le territoire des Pays de la Loire peut compter sur la présence de l'Institut universitaire mer et littoral, fédération entre l'Université de Nantes, IFREMER et le CNRS qui associe des laboratoires et les départements de recherche de ces trois organismes et de plusieurs autres partenaires : l'Ecole Centrale de Nantes et les Universités d'Angers, du Mans et de Bretagne Sud. L'IUML est l'un des premiers pôles français de recherche et de formation supérieure maritimes. Un des atouts majeurs de cette structure fédérative réside dans l'étendue des champs thématiques couverts et les nombreux projets collaboratifs entre des disciplines variées.

La Région finance à hauteur de 2,5 millions d'euros la reconstruction d'un bâtiment de l'Ecole nationale supérieure maritime, sur le site de l'Ecole Centrale de Nantes. Le projet atteint un budget total de 11,5 millions d'euros. Le futur bâtiment sera partagé avec l'Ecole Centrale de Nantes. Le projet a pour but de créer un centre technologique et de formation en ingénierie maritime. Le rapprochement permettra à l'ENSM de profiter de l'expertise en génie maritime de l'Ecole Centrale et de ses équipements. De même, l'ENSM apportera aux futurs ingénieurs de l'Ecole Centrale ses connaissances de l'environnement maritime et de l'exploitation d'un navire et ses équipements spécifiques (simulateurs). Dans le cadre du contrat d'avenir signé le 8 février 2019, l'État a confirmé ses apports à ce projet important.

Adapter l'offre de formation continue

Dans le domaine de la formation continue des demandeurs d'emploi dans les métiers de la mer, le programme de formations qualifiantes de la Région pour 2019 concerne des effectifs importants, puisqu'il porte sur 2 058 stagiaires. 209 sont attendus dans des formations exclusivement en lien avec la mer (brevet de capitaine ou de mécanicien etc.). Parmi les autres stagiaires, 573 sont attendus dans l'industrie (soudeur, chaudronnier, plasturgiste, fraiseur-usineur etc.), 467 dans le bâtiment pour l'aménagement des paquebots (menuisiers, peintres etc.), 415 dans la logistique en lien avec les services portuaires (magasinier, préparateur de commandes, etc.) et 394 dans l'hôtellerie et le tourisme (cuisiniers, etc.).

Concernant les formations courtes d'adaptation à l'emploi mises en œuvre dans le cadre du programme « Région formation – accès emploi », la Région prévoit de cofinancer en 2019 la formation en préparation opérationnelle à l'emploi collective (POEC) de 348 demandeurs d'emploi pour des entreprises du secteur du nautisme (245 places) et de la navale (103 places) : stratifieur drapeur, menuisier poseur naval, réparateur gel coat, soudeurs industriels naval. La Région interviendra en subsidiarité de Pôle emploi à hauteur de 138 670 euros (10 %).

Sur un périmètre plus large, la Région prévoit aussi en 2019 de cofinancer des POEC dans les secteurs de l'industrie, du BTP, de la logistique, du tourisme, de l'hôtellerie, du numérique et du commerce. Ces actions de formation devraient concerner 2 206 demandeurs d'emploi dans les départements littoraux. Le cofinancement de ces formations représente un engagement financier de la Région de 1,03 million d'euros, en mobilisant uniquement ses fonds propres.

Structurer les réseaux d'acteurs dans une logique de campus

Le campus des métiers et des qualifications du nautisme

Au niveau régional, la Région accompagne le projet de campus des métiers et des qualifications du nautisme, s'appuyant sur le lycée Tabarly aux Sables-d'Olonne et labellisé à l'été 2018. L'initiative prévoit un nombre important d'actions. Sur le plan pédagogique, il s'agit notamment de développer le volet numérique dans les formations, pour tenir compte des changements dans les usages (temps partagé, etc.). Il s'agit aussi de développer des projets pédagogiques inter-niveaux et inter-établissements, afin de favoriser le travail en équipe et l'interconnaissance des métiers et des niveaux de qualification. Il est également prévu d'accompagner les évolutions nécessaires dans les certificats de qualification professionnelle de la branche. D'un point de vue transversal, il est prévu de renforcer l'ouverture internationale, via l'enseignement de l'anglais nautique et via des actions de mobilité des apprenants et des formateurs.

Le campus travaillera aussi sur l'attractivité des métiers industriels de la filière. Il sera ainsi présent lors des forums et salons, et un film de promotion des métiers a été élaboré. Le campus s'attache ainsi à faire connaître la diversité des métiers proposés et les évolutions et passerelles possibles. Des actions de découverte des métiers auront lieu dans le cadre des sorties scolaires. De plus, les projets interdisciplinaires se dérouleront en lien avec les activités et métiers du nautisme incluant des rencontres avec les professionnels et des visites d'entreprises.

Pour ses premiers mois d'activité, le campus a notamment participé à la Semaine de l'emploi maritime organisée par Pôle emploi et au salon du bateau d'occasion Hissez'O aux Sables d'Olonne en mars 2019. Il a aussi mené début mars une semaine de professionnalisation des Terminales Bac pro maintenance nautique au lycée Eric Tabarly.

Le campus des industries navales

Au niveau interrégional, en relation avec la Bretagne, la Normandie, la Nouvelle-Aquitaine et les grandes entreprises de la construction navale qui y sont implantées, ainsi que les ministères compétents, la Région s'implique dans l'initiative campus des industries navales qui vise la constitution d'un campus maritime multi-sites sur les métiers des industries mécaniques maritimes, pour une complémentarité et une meilleure visibilité des formations, tout en gardant la main sur le rapprochement offre-demande nécessairement local.

L'année passée a vu la création d'une association loi 1901, qui doit jouer le rôle d'interface entre les industriels et les centres de formation. La structure a vocation à garantir la qualité des formations délivrées en contrepartie d'engagements de recrutement par les industriels. La Région est membre de cette association et lui a attribué une subvention de 125 000 euros pour 2019. L'équipe du campus est désormais constituée de trois personnes à plein temps, mises à disposition par Naval Group. Une stratégie de communication a été conçue, qui se traduit notamment par des affiches, un site internet dédié, une communication sur les réseaux sociaux et la création du « navire des métiers ». Il s'agit d'un lieu d'exposition itinérant destiné à se déplacer dans chacune des régions à l'occasion d'événements ciblés sur l'orientation ou les métiers de la mer, pour attirer les jeunes vers les métiers de la navale. Il participera à deux événements en Pays de la Loire d'ici l'été : Débord de Loire et la Mer XXL. L'offre de formation a également fait l'objet d'un premier tour d'horizon entre les Régions. Les informations sont en cours de compilation par la Région Bretagne.

10 / DES LEVIERS FINANCIERS ET POLITIQUES AU SERVICE DES PROJETS MARITIMES

Le développement du fonds « Litto-Invest »

Le fonds d'investissement Litto-Invest cible spécifiquement l'économie bleue qui souffre fréquemment de difficultés d'accès au financement compte-tenu de ses activités souvent très capitalistiques et en milieu hostile. Créé en 2015 avec un capital de 5 millions d'euros, il réunit un large panel d'acteurs de l'économie du littoral : la Banque populaire Grand Ouest, Safidi (filiale d'EDF renouvelable), l'Armement coopératif artisanal vendéen et l'Organisation de producteurs de Vendée. Initialement ciblée sur les projets issus des secteurs de la pêche et des cultures marines, la stratégie d'investissement a été élargie une première fois sous l'impulsion de la Région, afin de mieux prendre en compte les besoins de financement de l'économie du littoral (mareyage, transformation, tourisme, plaisance, EMR).

Le fonds Litto-Invest connaît aujourd'hui une deuxième phase dans son développement avec un positionnement fort souhaité par ses actionnaires sur la thématique de la croissance bleue mais également ouvert sur la croissance verte. La Banque populaire Grand Ouest a décidé mi 2018 d'augmenter le capital de 2 millions d'euros afin de donner toute l'ambition souhaitée à ce fonds. De son côté, la Région s'engage à poursuivre son action en s'appuyant pour cela sur le fonds Litto-Invest et toute autre initiative permettant d'apporter une réponse aux besoins du territoire.

A cet égard, afin d'accroître sa capacité d'investissement et rendre plus visible sa stratégie, la Région souhaite structurer sa démarche à travers la création d'un fonds de fonds. Le regroupement de l'ensemble de ses participations au sein d'un « véhicule » d'investissement unique permettra de mobiliser des ressources complémentaires sous forme d'emprunt bancaire et d'injecter plus de 55 millions d'euros sur cinq ans notamment sur les projets relevant de la croissance bleue.

Profiter pleinement des opportunités de financements européens

L'Union européenne dispose de politiques liées à la mer depuis de nombreuses années : une politique maritime intégrée, des législations sectorielles, des stratégies pour la croissance bleue, des plans d'action pour les bassins maritimes, y compris pour l'Atlantique, sont en place.

Les fonds structurels européens (FEDER, FSE, FEAMP), les programmes de coopération territoriale INTERREG (Europe du Nord-Ouest, Espace atlantique, Europe) et les programmes d'action communautaire (Horizon 2020, LIFE, COSME, EUREKA...), permettent d'apporter des réponses concrètes aux enjeux régionaux en particulier dans les domaines maritimes. Ils constituent une source de financement majeure qu'il convient de mieux exploiter. La Région se pose en facilitateur auprès des acteurs ligériens, pour leur permettre de saisir les opportunités ainsi offertes.

A travers le programme ACE 2020, la Région finance ainsi des forfaits horaires d'accompagnement des porteurs de projets par un consultant expert européen pour la rédaction des dossiers afin d'augmenter leurs chances d'être retenus (hors fonds structurels). Elle a mis en place également un Hub Europe, réseau de spécialistes des fonds européens en matière de recherche et d'innovation afin de favoriser les échanges entre pairs et aider à la constitution de partenariats.

Une journée de sensibilisation sur le programme Horizon 2020 a été organisée en région le 20 septembre 2018 dans le cadre du Hub Europe. Cette journée a rassemblé plus de 200 participants, provenant du monde académique et industriel. L'évènement a permis de présenter aux acteurs ligériens les possibilités de financements européens pour les deux prochaines années, ainsi que les grandes lignes du dispositif équivalent pour la période 2021-2027, « Horizon Europe ». Le retour d'expériences des lauréats a permis d'illustrer les opportunités et l'intérêt de déposer une candidature. Les plus avancés dans la définition de leur projet ont pu rencontrer les nombreux « points de contacts nationaux Horizon 2020 » (PCN) sur différents domaines : environnement, PME, santé, etc.

Deux exemples emblématiques peuvent être cités pour illustrer les opportunités que représentent les financements européens :

Le projet Ocean ERA NET : une action ERA-NET Cofund consiste en un appel à projets en faveur de la recherche et de l'innovation, co-financé par l'Union européenne dans le cadre du programme Horizon 2020. La Région des Pays de la Loire a participé en 2016-2017, avec sept autres partenaires européens à un premier projet Ocean ERA-NET Cofund dans le domaine des énergies océaniques, pour soutenir des projets de démonstration de technologies d'énergies océaniques. Neuf projets ont été lauréats dont cinq impliquant des acteurs ligériens. Pour ces derniers, une subvention globale de 761 500 euros dont 512 500 euros de la Région et 249 000 euros de l'Europe a été attribuée à quatre entreprises (Allia, Geps Techno, Innosea, Naval énergies) et deux académiques (Centrale Nantes, Université de Nantes). Le reliquat du budget régional de 487 000 euros a été affecté à un second appel à projets, sans co-financement européen, ouvert en janvier 2019 et clôturé en mars. La coordination administrative et technique a été confiée à l'agence régionale associée à WeAMEC. Les lauréats de cet appel à projets seront connus en octobre 2019.

Le projet CLIPPER dont la Région des Pays de la Loire est le chef de file relève du programme INTERREG Europe. Il vise à l'amélioration des politiques publiques de soutien à la compétitivité des PME des industries maritimes par le partage de bonnes pratiques entre les sept partenaires du projet. Ce projet est sur le point d'aboutir sous la forme d'un plan d'actions régional pour la période 2019 – 2021.

Influencer encore davantage la politique européenne pour préparer l'avenir

La Région s'appuie sur son bureau de représentation à Bruxelles qui assure un suivi des actualités européennes, facilite les échanges avec les décideurs européens et collabore avec les réseaux reconnus à Bruxelles.

En mars 2019, un important travail de lobbying de plusieurs années a porté ses fruits : la Commission européenne, les vingt-huit Etats membres et le Parlement européen ont validé le raccordement du Grand port maritime de Nantes Saint-Nazaire aux grands axes européens de transport. L'axe Nantes-Angers-Tours sera inscrit dans le Corridor Atlantique dès l'adoption définitive du nouveau mécanisme pour l'interconnexion en Europe (MIE) et pourra ainsi prétendre à des financements européens de façon prioritaire sur la période 2021-2027. Complément majeur dans le contexte du Brexit : le lien entre le Grand port et les trois ports irlandais de Shannon Foynes, Dublin et Cork sera également inscrit sur le Corridor Atlantique.

Présidente depuis 2016 de la Commission Arc Atlantique qu'elle a créée au début des années 90, la Région œuvre dans ce cadre en faveur de la stratégie maritime Atlantique qui favorise les coopérations européennes sur des projets liés au maritime. Elle a été adoptée fin 2011 par la Commission européenne, et approuvée par le Parlement européen en septembre 2012. Son nouveau plan d'actions doit être approuvé par le Conseil à l'automne 2019. Il tient compte des défis auxquels est confronté le bassin maritime de l'Atlantique, tels qu'ils sont décrits dans la stratégie atlantique, dans le programme ambitieux de la déclaration de Galway et dans les objectifs généraux de développement durable des Nations Unies.

Ce plan d'actions repose sur quatre domaines prioritaires : les ports de l'Atlantique comme centres de l'économie bleue, les énergies marines renouvelables, les emplois bleus et la connaissance des océans, des côtes propres et des océans résistants. Il importe de rappeler que la stratégie maritime Atlantique ne prévoit pas de financements supplémentaires en vue de sa mise en œuvre. Les actions correspondantes sont donc financées par des fonds de l'Union européenne existants :

- Le programme INTERREG Espace Atlantique : toute l'enveloppe du programme a été allouée à 72 projets lors des deux appels à projets lancés en 2017 et 2018. Quinze d'entre eux impliquent des acteurs ligériens. Le

montant total de FEDER / CTE de ces projets s'élève à 2,6 millions d'euros, pour un effet levier sur le territoire de 3,4 millions d'euros ;

- Le FEAMP : 6,5 milliards d'euros sur 7 ans, gérés en majorité sous la forme d'enveloppes nationales. 11% des fonds sont cependant gérés directement par la Commission européenne, pour des actions transversales dont des appels à projets Blue Careers, ou pour des projets de démonstration dans l'économie bleue ;
- Certaines lignes du programme Horizon 2020 et des programmes opérationnels FEDER régionaux.

L'investissement de la Région sur la période post 2020 est également important, d'autant plus que la dimension maritime pourrait être plus prégnante dans les prochains programmes européens, notamment dans le futur programme cadre pour la recherche et l'innovation (Horizon Europe - 2021-2027). La Région se mobilise pour que les intérêts de ses acteurs soient bien pris en compte dans la future programmation : rencontre avec des députés européens, mobilisation de la représentation permanente de la France auprès de l'Union européenne, réponse aux consultations publiques, investissement dans les réseaux influents à Bruxelles, etc. Des discussions sont également en cours pour un soutien renforcé de la BEI aux investissements dans l'économie maritime.



3^{ème} pilier / PROTÉGER SAUVEGARDER : La préservation et la mise en valeur de la mer et du littoral

Ce troisième pilier s'appuie sur une conviction forte : la croissance bleue n'aura d'avenir que si elle est soutenable. Il importe en conséquence de cultiver une vision dynamique et positive de préservation et de valorisation de la biodiversité, afin qu'elle soit un ancrage fort du développement économique et territorial de la région dans toutes ses dimensions.

1 / UN BESOIN DE CONNAISSANCE AU SERVICE D'UNE VISION STRATÉGIQUE PARTAGÉE

Le projet de chaire maritime

La fondation de l'Université de Nantes à laquelle la Région participe désormais a déposé début 2019 une demande de soutien à la chaire maritime de « recherche sur les dynamiques des activités humaines en mer et la planification de l'espace maritime ». Le dossier est en cours d'instruction et d'expertise scientifique.

Les activités d'extraction de granulats marins

Dans le cadre du document stratégique de façade Nord Atlantique - Manche Ouest, l'Etat a élaboré un document d'orientation et de gestion des granulats marins (DOGGM). L'analyse approfondie des besoins estimés à l'horizon d'une douzaine d'années l'a conduit à retenir le principe d'un plafonnement au niveau du volume actuel d'extraction de sables siliceux. Cette position rejoint les attentes du Conseil régional.

2 / UNE REPONSE INNOVANTE ET ADAPTÉE AUX DÉFIS DE L'ATTRACTIVITÉ LITTORALE

Les politiques régionales d'aménagement du territoire au service du littoral

Les contrats territoires-Région 2020 (CTR) s'adaptent aux enjeux spécifiques de chaque territoire qui définit ainsi librement ses projets prioritaires. Une bonification « littorale » vient augmenter leur dotation pour tenir compte de leurs situations particulières et l'île d'Yeu fait l'objet d'un soutien spécifique, au regard de ses contraintes d'insularité et des obligations de continuité territoriale.

A ce jour, quatorze contrats avec les EPCI littoraux et de l'estuaire et les îles ont été signés ou sont sur le point de l'être :

- en Loire Atlantique : Cap-Atlantique, CARENE, Estuaire-Loire-et-Sillon, Sud-Estuaire, Pornic-Agglomération-Pays-de-Retz et Sud-Retz-Atlantique ;
- en Vendée : Challans-Gois-Communauté, Île de Noirmoutier, Île d'Yeu, Océan-Marais-de-Monts, Pays-de-Saint-Gilles-Croix-de-Vie, Les Sables d'Olonne-Agglomération, Vendée-Grand-Littoral et Sud-Vendée-Littoral.

Les territoires peuvent mobiliser leur dotation afin de valoriser et préserver leur patrimoine littoral comme par exemple l'aménagement littoral piétonnier à Asserac (Cap-Atlantique), celui du front de mer à Saint-Michel-Chef-Chef (Pornic-Agglomération), de la place du Vendée Globe à Port Olonna (Les Sables d'Olonne-Agglomération) ou des plages de La Faute-sur-Mer (Sud-Vendée-Littoral).

Des actions en faveur de l'attractivité touristique des territoires sont également accompagnées comme par exemple le réaménagement du Fort Saint Pierre avec l'hébergement d'une école de voile à Noirmoutier ou la création d'un centre d'interprétation de la pêche par le Pays de Saint-Gilles-Croix-de-Vie.

Par ailleurs, la Région poursuit son soutien à l'élaboration des schémas de cohérence territoriale (SCoT). A ce jour, sur le littoral des Pays de la Loire, quatre SCoT sont déjà approuvés : CAP Atlantique, métropole Nantes/Saint Nazaire pour la CARENE et Estuaire Loire et Sillon, Pays-de-Retz et Pays-de-Saint-Gilles-Croix-de-Vie. Celui des Sables d'Olonne-Agglomération est en cours de révision et trois SCoT sont en cours d'élaboration : Nord-Ouest-Vendée, Vendée-Grand-Littoral et Sud-Vendée-Littoral.

Ambition maritime et SRADDET

De par sa fonction de synthèse panoramique de tout ce qui concerne la mer et le littoral dans les politiques de la Région, la stratégie « Ambition maritime régionale » a vocation à s'étoffer au gré de l'élaboration de nouvelles stratégies et plans d'actions dans tous les domaines de compétence de la Région. Ce sera tout particulièrement le cas de l'exercice de prospective en cours « Pays de la Loire 2050 » et de sa déclinaison dans le SRADDET, autour des transformations de la société et des changements climatiques qui impactent directement le littoral, les espaces côtiers et les activités maritimes. Volet maritime du SRADDET, la stratégie « Ambition maritime régionale » sera ainsi amenée à répondre aux enjeux d'évolutions démographiques liées à l'attractivité du littoral avec pour corollaire les questions de l'accessibilité sociale, de la disponibilité du foncier, de la diversification des activités et de leur cohabitation.

Dès à présent, dans la perspective d'éventuelles préconisations destinées à faciliter et sécuriser juridiquement l'élaboration des schémas de cohérence territoriale et si nécessaire de mettre en place de nouvelles mesures d'accompagnement, la Région a confié à l'Agence de développement de la région nazairienne (ADDRN) une mission exploratoire afin de mieux cerner les difficultés auxquelles sont confrontés les collectivités du littoral dans leur politique d'aménagement et notamment dans la mise en œuvre de la loi littoral et la bonne gestion de l'interface terre-mer. Le travail est en cours sous forme d'analyses juridiques et de consultation des acteurs directement impliqués.

3 / UN PLAN RÉGIONALE DE RECONQUÊTE DE LA QUALITÉ DES EAUX

Avec 11% de ses cours d'eau en bon état écologique et 48% de qualité moyenne, la région des Pays de la Loire est très loin de la moyenne nationale qui est de 43% de masses d'eau en bon état. La situation des deux départements littoraux de la région est encore plus préoccupante avec 1% pour la Vendée et 2% pour la Loire-Atlantique. Cette situation résulte des contraintes fortes dues à la croissance démographique, aux activités notamment agricoles et à un contexte morphologique défavorable.

La Région participe déjà à la restauration de la qualité de l'eau à travers son soutien aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux (SAGE) et aux contrats régionaux de bassin versants (CRBV). A l'exemple du contrat Auzance Vertonne, validé en novembre 2017, cet outil régional a pour objectif d'améliorer la qualité de l'eau rendue à la mer, de restaurer le fonctionnement des milieux aquatiques et saumâtres (estuaire et zones humides) qui ont un rôle important pour l'épuration des eaux et le cycle biologique de nombreuses espèces. Cet effort pour améliorer la qualité de l'eau est également intégré à la politique agricole régionale avec le portage des mesures agri-écologiques et climatiques (MAEC), le développement de l'agriculture biologique (MAE bio) ou la participation régionale au programme ECOPHYTO, plan de lutte contre la pollution des eaux par les phytosanitaires.

La Région entend aller plus loin en renversant la tendance de dégradation. Pour ce faire, en juillet 2017, elle a signé avec l'Agence de l'eau Loire-Bretagne une convention pluriannuelle de partenariat destinée à renforcer leur coopération pour faire mieux et plus vite. Plusieurs priorités ont ainsi été définies autour d'une meilleure gouvernance, de la simplification des procédures, de l'amélioration des connaissances par la création d'un observatoire de l'eau, du renforcement du dialogue entre acteurs économiques et gestionnaires de l'eau, d'un soutien aux politiques locales de planification et de gestion de l'eau (SAGE) et de la poursuite de la politique en œuvre pour la Loire.

Afin d'accélérer le rythme de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques, les élus régionaux ont souhaité par un vœu le 19 décembre 2018 que la Région se voit confier la compétence « animation et concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques ». Ce vœu s'est concrétisé en session du 22 mars 2019 par le lancement des démarches nécessaires à la constitution d'un dossier de candidature à l'attribution de cette compétence. Ce dossier devra mettre en avant d'une part la plus-value de la prise de compétence au vu d'un état des eaux présentant des enjeux sanitaires et environnementaux justifiant une gestion coordonnée, d'autre part la concertation à mener avec les acteurs de l'eau (Agence de l'eau, Etat, collectivités « GEMApiennes », SAGE en particulier) afin de caler ces missions en coordination et complémentarité. Cette démarche aura pour finalité dans un second temps d'aboutir à la concrétisation d'un **plan partagé de reconquête de la qualité de l'eau et des milieux aquatiques**. Le calendrier devrait aboutir à une prise de compétence effective début 2020.

De plus, la Région a obtenu dans le cadre du contrat d'avenir avec l'Etat, l'inscription d'un volet Eau qui a permis de bénéficier d'un financement de 5 millions d'euros pour le projet LIFE REVERS'EAU, de la création d'un programme d'intervention territoriale (PITE) et du maintien du budget d'intervention de l'Agence de l'eau à 400 millions d'euros sur la région malgré la baisse générale du budget de l'agence à l'échelle du bassin Loire Bretagne.

L'élaboration du projet « LIFE intégré REVERS'EAU » vise à développer de nouvelles actions concrètes (contrats d'objectifs entre une coopérative ou une industrie agroalimentaire et les agriculteurs fournisseurs, etc.) pour améliorer la qualité de l'eau dans notre région avec le soutien de l'Union européenne. Le dossier de candidature a été déposé à la Commission européenne en mars 2019, qui formalisera en septembre le choix des dossiers retenus. La préparation de ce projet a également été l'occasion de constituer une conférence ligérienne de l'eau qui rassemble tous les acteurs publics, privés et associatifs de l'eau pour créer une nouvelle dynamique sur le sujet. Elle s'est réunie une première fois en mai 2018 et se réunira à nouveau à l'été 2019.

4 / LA PROTECTION DES ESPACES NATURELS : DES CONTRATS DE TRANSITION ÉCOLOGIQUE SUR DES TERRITOIRES MARITIMES ET INSULAIRE

Le ministère de la transition écologique et solidaire a consacré le « contrat de transition écologique » comme son outil privilégié au service des collectivités locales et des entreprises pour engager la mutation de territoires volontaires qui parient sur l'écologie comme moteur de l'économie et qui ont choisi de s'engager dans un changement de modèle à travers la transition écologique. Une vingtaine de contrats sont prévus aujourd'hui à l'échelle nationale.

Dans le cadre du contrat d'avenir, la Région a proposé à l'Etat d'expérimenter le déploiement de cet outil, notamment sur deux territoires maritimes ligériens : le territoire métropolitain de l'estuaire de la Loire et la commune de l'île d'Yeu.

Pour faire face aux pressions anthropiques qui s'exercent sur les espaces naturels ligériens et fragilisent la biodiversité, la Région accompagne la mise en place de mesures d'inventaires, de protection et de gestion. Comme l'Etat, elle s'appuie notamment sur le schéma régional de cohérence écologique (SRCE), adopté en 2015. Au cours de l'année 2018, cet accompagnement s'est poursuivi autour d'initiatives territoriales, parmi lesquelles le programme LIFE Sallina sur les marais salants de Guérande, de Noirmoutier et du Marais breton. L'Etat et la Région ont apporté un soutien financier à ce projet LIFE.

Outre son soutien à la gestion des réserves naturelles régionales présentes sur la frange littorale (Polder de Sébastopol et Pointe St Gildas), la Région a contribué à l'amélioration et à la mutualisation des connaissances de la biodiversité associée au trait de côte. C'est ainsi qu'une première étape a été franchie avec la mise en ligne du portail <http://biodiv-paysdelaloire.fr/> en novembre 2018. Un million et demi de données sont désormais accessibles. Des travaux ont également été initiés pour développer un module « biodiversité » au sein de l'observatoire régional des risques côtiers animé par l'Université de Nantes.

La Région soutient le partage des savoirs et savoir-faire en faveur de la préservation et la valorisation du patrimoine naturel présent sur notre littoral, via la mobilisation des principales têtes de réseau naturalistes en Pays de la Loire : conservatoire botanique national de Brest, ligue pour la protection des oiseaux, conservatoire d'espaces naturels, conservatoire du littoral, etc.

Enfin, en juin 2018, l'Etat et la Région ont présenté devant le comité régional de la biodiversité (CRB) la stratégie régionale pour la biodiversité (SRB) 2018-2023, fruit d'une démarche d'élaboration participative avec l'ensemble des acteurs régionaux concernés. Cette stratégie a fait l'objet d'une validation par l'Etat, et par la Région lors de sa session du 18 octobre 2018. Elle définit un cadre clair à l'action conjointe et volontaire des associations, des entreprises et des collectivités, s'appuyant sur des outils concrets et des aides incitatives déployées en réponse à des besoins territoriaux identifiés sur le littoral comme ailleurs.

5 / CHANGEMENTS CLIMATIQUES : LA PRÉVENTION DES RISQUES ET LA GESTION RAISONNÉE DU TRAIT DE CÔTE

2018 n'a pas connu de nouvelle labellisation de programmes d'actions de prévention des inondations (PAPI). Par contre, la nouvelle convention régionale de gestion durable du littoral a été signée fin janvier 2019 pour une durée de quatre ans. Elle précise les engagements réciproques de l'Etat, du Conseil régional des Pays de la Loire et des Conseils départementaux de Loire-Atlantique et de Vendée en faveur d'actions visant à une gestion durable du trait de côte et à la prévention des risques de submersion marine sur le littoral des Pays de la Loire.

Les orientations stratégiques poursuivies se déclinent en deux axes pour d'une part faire progresser la connaissance du littoral régional et le partage des données et d'autre part inciter et accompagner les territoires dans la mise en œuvre de stratégies locales pour la prévention des risques littoraux permettant la réalisation d'actions concrètes à court terme.

Ce partenariat renouvelé permet de renforcer les liens entre la commission régionale de gestion durable du littoral et l'observatoire régional des risques côtiers (OR2C) sur le volet connaissance. Ainsi, les études d'amélioration des connaissances (réglementaires et autres) financées dans le cadre de la commission auront vocation à être désormais valorisées au sein de l'OR2C qui a bénéficié d'un aide régionale globale de 600 000 euros sur la période 2016-2018. Un soutien conjoint Etat-Région sera apporté au cours de l'année 2019 afin de permettre à l'OR2C de poursuivre ses missions autour des risques côtiers.

